

# Annexe A

## NOTES DE REFERENCE SUR LE GENRE ET LES INDICES LIES

Cette note de référence livre des informations sur les divers indices existants considérés lors du développement de **L'Indice de la SADC sur le Genre et le Développement (SGDI)**, introduit pour la première fois dans ce Baromètre.

**L'Indice de Développement Humain (IDH)** - qui n'est pas un indicateur du genre - comporte quatre composantes destinées à refléter les capacités d'approche de l'économiste indien Amartya Sen vis-à-vis de la pauvreté plutôt qu'une simple mesure monétaire de la pauvreté, basée sur les revenus et les dépenses.

Les composantes de l'IDH sont (a) l'espérance de vie à la naissance par rapport à la santé (b) le taux d'alphabétisation adulte (15 ans à monter) par rapport à l'éducation, (c) les taux combinés d'admissions au primaire, secondaire et universitaire, toujours en matière d'éducation et (d) le produit intérieur brut par tête d'habitant par rapport aux revenus. Pour calculer le nombre de l'IDH, on fait la moyenne de ces quatre composantes. L'IDH donne donc une mesure unique et simple (certains diraient simpliste) de la moyenne de réalisations d'un pays en termes de développement humain. Jusqu'à 2009, un classement sur le développement humain était annuellement publié dans le rapport du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et largement cité.

Comme toutes les mesures, l'IDH peut être critiqué sur plusieurs bases. Certaines de ces critiques sont justifiées par rapport à une perspective du genre.

En premier lieu, les indices composés sont attirants parce qu'ils ne comportent qu'un chiffre. Mais n'avoir qu'un seul chiffre n'aide pas lors de l'élaboration de politiques, à moins de savoir POURQUOI ce chiffre unique est plus bas qu'on ne l'aurait voulu. Par exemple, l'IDH de l'Afrique du Sud a chuté durant ces dernières années. La raison principale à cela est une baisse drastique dans l'espérance de vie, qui est une des quatre composantes de cet indice. L'IDH ne pourra l'expliquer. C'est uniquement en examinant chacune de ces composantes qu'on le remarquera.

Deuxièmement, il y a des problèmes de données. Le PNUD utilise une série de données internationales dans l'optique d'obtenir une approche uniforme. C'est probablement la seule approche viable pour un indice couvrant tant de pays et compilé par un unique bureau. Cependant, cela donne pour résultat l'utilisation d'indices dépassés et la contestation des indices en question par plusieurs pays. La nécessité d'avoir des indices pour le plus de pays possibles, peut aussi induire l'utilisation de variables basés sur le dénominateur commun le plus bas plutôt que des variables reflétant le mieux ce que les indices cherchent à mesurer.

Là où les données sont indisponibles, des hypothèses héroïques sont parfois faites. Dans le cas de **L'Indice du Développement lié au Genre (IDG)**, c'est particulièrement le cas par rapport au décompte par sexe du produit intérieur brut.

Troisièmement, les indices sont tous basés sur des moyennes et de ce fait, ils ne tiennent pas compte des inégalités au sein d'un indice.

En 1995, à l'époque de la Conférence Mondiale des Femmes à Beijing, Chine, le PNUD a développé deux indices liés au genre, l'Indice du Développement lié au Genre (IDG) et la Mesure d'Autonomisation du Genre (MAG), en complément de l'IDH.

L'IDG fait appel aux mêmes variables que l'IDH mais chacune des composantes sont ajustées en tenant compte des réalisations inégales entre femmes et hommes. L'IDG comporte donc les mêmes problèmes que l'IDH mais bien davantage.

Un problème avec l'IDG est qu'il assume que l'égalité en matière de longévité signifie des espérances de vie égales pour les femmes comme pour les hommes. Or, d'un point de vue biologique, les femmes vivent plus longtemps que les hommes. De ce fait, lorsque les espérances de vie sont égales, cela suggère que les femmes sont, d'une certaine façon, désavantagées. Et cela ne se reflète pas dans l'IDG.

Une caractéristique pas claire de l'IDG est que la méthode de calcul se base uniquement sur les écarts entre les hommes et les femmes, sans voir si ce sont les femmes ou les hommes qui «font mieux». De ce fait, un pays où les performances des femmes sont meilleures que les hommes en matière d'éducation, sera pénalisé de la même manière que le pays où les hommes surpassent les femmes avec un taux de réussite identique. On pourrait penser que cela ne pose aucun problème (dans la mesure où les hommes et les garçons ne doivent pas être désavantagés) mais cela complique la façon dont on interprète l'IDG si l'indice englobe certaines composantes où les hommes sont avantagés et d'autres où les femmes le sont.

Il est probable que le problème le plus important avec l'IDG est qu'il est fortement influencé par la variable des revenus, de sorte que les pays les plus riches - les autres variables étant égales - paraîtront présenter moins d'inégalités que les pays plus pauvres. Les analyses ont démontré que pour la plupart des pays, l'écart portant sur le revenu perçu est responsable à plus de 90% de la pénalité du genre. Ce problème est aggravé par le fait que les estimations de revenus sont basées sur des données «attribuables» plutôt que des données réelles. De ce fait, on assume que pour plusieurs pays,

l'écart à propos des revenus perçus est de 75% en raison de l'indisponibilité de données fiables. Le pourcentage de 75% a été retenu sur la base du fait que 55 pays (incluant les développés et en voie de l'être) avaient des données disponibles. Cependant, un autre facteur aggravant est que les données pour ces 55 pays sont liées aux salaires dans les secteurs formels non-agricoles. Et pourtant, dans plusieurs pays africains, un petit pourcentage de la main d'œuvre - même un pourcentage encore plus faible de femmes salariées - est employé dans le secteur formel non-agricole.

### **Note de référence sur les indices du genre et ceux liés au genre**

Le dernier problème à être soulevé est le manque de données décomposées par sexe dans certains cas. Cela a pour résultat que chaque année, il y a moins de pays qui ont des scores d'IDG que d'IDH. Cela signifie que l'IDG obtient une meilleure place dans le classement par pays que l'IDH alors que dans la réalité, cela ne veut pas dire que le pays fait mieux en matière de genre.

La MAG se concentre sur la participation politique, économique et sociale plutôt que sur l'approche des capacités de l'économiste Sen. Ses composantes sont la représentation féminine au Parlement, les postes occupés par les femmes au niveau du management et professionnel, la participation des femmes au sein de la main d'œuvre et leur participation dans les revenus nationaux. Très peu de pays ont des données sur tous ces éléments que sur ceux ayant trait à l'IDG et chaque année, il y a donc un nombre inférieur de pays tombant sous l'indice du MAG que sous l'IDG.

La MAG mesure les revenus plus ou moins de la même manière que l'IDG et de ce fait, comporte les mêmes problèmes que ceux susmentionnés. L'influence du niveau absolu des revenus - et donc le parti pris favorisant les pays plus riches - est en fait plus fort pour la MAG que pour l'IDG. La composante politique est problématique dans le sens où un quota parlementaire pour les femmes augmentera automatiquement le score de la MAG mais cela ne voudra pas nécessairement dire que les femmes exercent un plus grand pouvoir politique dans le pays.

**Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)** sont neuf engagements pris par 192 Etats membres et au moins 23 organisations internationales, à être appliqués d'ici 2015. Un ou plusieurs objectifs ont été agréés par rapport à chaque engagement avec un ou plusieurs indices pour chaque objectif. L'Objectif 3 a trait à la promotion de l'égalité du genre et à l'autonomisation. L'Objectif 4 est une unité de mesure de réalisation par rapport à l'Objectif 3. L'Objectif 4 exprime l'élimination des disparités du genre en matière d'éducation primaire et secondaire de préférence d'ici 2005 mais à tous les niveaux éducatifs d'ici 2015 au plus tard.

Il y a quatre indices, le premier d'entre eux comportant trois éléments. Les troisième et quatrième indices sont

liés à l'emploi et à la prise de décisions. Ces indices supplémentaires ont été inclus par l'équipe d'élaboration des indices de base pour mettre l'accent sur le fait que l'éducation n'est pas une fin en soi mais qu'elle a d'autres fins. Les troisième et quatrième indices ont trait à l'objectif ayant trait à l'autonomisation, de même qu'à l'égalité. Ces objectifs tentent de mesurer les aspects économiques et politiques de l'autonomisation. Les quatre indicateurs y relatifs sont (a) le pourcentage entre filles et garçons dans les cycles primaire, secondaire et universitaire (b) le pourcentage de filles alphabétisées chez les 15-24 ans en comparaison avec les garçons tombant dans la même tranche d'âge (c) la part des employées rétribuées dans le secteur non-agricole et (d) le pourcentage de sièges occupés par des femmes au sein du Parlement national.

Ces indicateurs ressemblent à ceux utilisés pour d'autres indices internationaux bien connus. Le deuxième indice éducatif diffère de la plupart des autres indices en raison du fait qu'il se concentre sur les 15 à 24 ans. Cet accent particulier reflète les changements dans les niveaux éducatifs bien mieux qu'une mesure englobant tous les adultes car celle-ci aurait un parti pris influencé par la discrimination passée envers les femmes plutôt que de refléter ce qui arrive actuellement dans le secteur éducatif.

Le groupe de travail sur les OMD du genre ont proposé d'autres indices à être ajoutés à la série d'indicateurs de base pour mesurer (a) les écarts du genre dans les salaires perçus et entre celles et ceux qui travaillent à leur compte (b) les heures quotidiennes ou annuelles que les femmes et les hommes consacrent à la collecte d'eau et de combustibles (c) le pourcentage de sièges occupés par les femmes au sein des collectivités locales (d) la prévalence de la violence domestique. Mais ces indicateurs supplémentaires n'ont pas été ajoutés à la série de base.

L'élaboration de l'IDG a été motivée, au moins en partie, par l'absence d'attention des mesures par rapport au corps et à la sexualité, aux questions religieuses, culturelles et légales, à l'éthique, aux droits des femmes et aux soins.

Cet indice a été nommé l'Indice de l'Egalité du Genre (IEG) plutôt qu'indice de l'inégalité du genre afin de ne pas se concentrer uniquement sur les inégalités du genre. Au lieu de quoi, l'indice allait mesurer l'étendue de l'égalité du genre atteinte dans chaque pays.

Il a été admis qu'en tant que mesure comparative globale, l'IEG perdrait ses spécificités nationales et culturelles et ne refléterait pas toutes les dimensions de l'égalité du genre. Il a donc été proposé que chaque pays décrive aussi son contexte historique et culturel et développe des indices propres, en complément à l'IEG.

L'IEG couvre huit dimensions, chacune ayant un nombre d'indices. Ces dimensions sont:

- l'identité du genre
- l'autonomie individuelle

- l'autonomie au sein du ménage
- Le pouvoir politique
- Les ressources sociales
- Les ressources matérielles
- L'emploi et les revenus
- L'utilisation du temps

La disponibilité et la nécessité des IEG ont été testées uniquement au Japon et en Indonésie. Ces tests ont révélé la difficulté à mesurer les deux premières dimensions quantitativement.

Au début des années 2000, la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique a développé ***l'Indice sur le Statut du Genre (ISG)*** et le ***Tableau d'Affichage du Progrès pour les Femmes Africaines (TAPFA)***. Le TAPFA est basé sur des jugements plus qualitatifs, bien qu'on leur ait donné des scores numériques. La coexistence de ces deux indices est remarquable car elle souligne les réalisations que certains aspects de l'égalité du genre ne peuvent capturer par des indices quantitatifs.

L'ISG est comparable à l'IDG et à la MAG car calculé à partir de données quantitatives. La différence majeure est qu'il y a plus d'indices, 43 au total. Leur utilisation a deux inconvénients majeurs. D'abord, cela signifie que la plupart des pays manqueront vraisemblablement de données sur au moins un indice et seront obligés de recourir aux données peu fiables, issues de faibles échantillonnages. Deuxièmement, cela veut dire que la signification de l'indice et son utilité directe à l'élaboration de politiques sont encore plus obscures que pour l'IDH, l'IDG ou la MAG car il faut examiner tous les éléments en détails pour trouver pourquoi un pays score davantage ou fait moins bien. Les élaborateurs de l'ISG reconnaissent qu'il peut y avoir trop d'indices. L'UNECA a testé l'indice dans 12 pays (le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, l'Egypte, le Ghana, Madagascar, le Mozambique, l'Afrique du Sud, la Tanzanie, la Tunisie et l'Ouganda). Ce processus a pris plus de temps que prévu. Les délais montraient en partie les défis impliqués dans la collecte et la vérification des indices. Même avec de tels délais et en dépit d'un délai de cinq ans pour chaque indice, il n'a pas été possible de trouver tous les indices pour chaque pays.

Les indicateurs sont divisés en trois blocs, à savoir le pouvoir social, le pouvoir économique et le pouvoir politique. Ces indices traitent tous des questions du genre, étant entendu qu'il s'agit de relations entre les femmes et les hommes et qu'il est par conséquent nécessaire de comparer les indices des hommes et ceux des femmes. Cela signifie que la mortalité maternelle et la violence basée sur le genre ne sont pas couverts parce qu'elles concernent les femmes uniquement. Chaque indice représente une comparaison arithmétique simple du nombre de femmes au nombre d'hommes, reflétant ainsi l'écart du genre. Il est nécessaire de manipuler légèrement quelques indices pour obtenir l'écart en question. Contrairement à l'IDH et à l'IDG, l'ISG ne tient pas compte du niveau global de réalisations, de sorte qu'un bon score en ISG reflète un haut niveau

en matière d'égalité mais un niveau de réalisations pauvres aussi bien pour les femmes que pour les hommes (garçons et filles).

Dans l'optique du calcul du coefficient, chacun des trois blocs - social, politique et économique - a une valeur égale. De plus, au sein de chaque composante constituant chaque bloc, chacun des indices a une valeur égale. Dans la pratique, cela signifie que les indices figurant dans une composante ayant relativement peu d'indices « comptent » davantage que ceux figurant dans une composante ayant un plus grand nombre d'indices. Les élaborateurs de l'ISG suggèrent que d'autres approches de calcul de coefficients auraient pu être considérées telles que:

- Augmenter le coefficient des composantes ou blocs où il y a le plus d'écart.
- Augmenter ceux qui peuvent plus facilement se modifier à court terme, de sorte que l'on puisse voir plus facilement l'impact du plaidoyer et des changements de politiques.
- Accorder un coefficient inférieur au bloc politique parce qu'il a trait à une population plus restreinte que les deux autres blocs.

Le tableau montre tous les ISG et la composante et sous-composante dans lesquelles ils s'insèrent. Dans le rapport sur le Développement Humain de 2010, l'Indice des Inégalités du Genre (IIG) a remplacé l'IDG. Contrairement à l'IDG, cette mesure n'est pas influencée par le niveau absolu de réalisations ou de développement. A la place, comme l'ISG, plusieurs de ses composantes se concentrent sur le degré d'inégalité dans les réalisations entre les femmes et les hommes par rapport à différentes mesures alors que d'autres se concentrent sur les réalisations des femmes. La conséquence de ce calcul est qu'un pays peut scorer bien dans cette mesure, même si les niveaux absolus de réalisations sont bas aussi longtemps que les mesures pour femmes et hommes sont tous les deux bas.

Les trois dimensions au coefficient égal dans le IIG sont la santé reproductive (ratio de mortalité maternelle et taux de fertilité adolescente), autonomisation (nombre de sièges parlementaires occupés par les femmes et les hommes, le succès au niveau de l'éducation secondaire et les études universitaires) et la participation au marché du travail (taux de participation au marché du travail). La côte travaille dans la direction opposée à celle de l'IDG, c'est-à-dire un niveau de 0 indique l'absence d'inégalité alors que 1 montre une inégalité extrême.

Le SGDI sur le statut de la femme dans les pays de la SADC est basé sur 23 indices, tombant sous six catégories, en l'occurrence la gouvernance (3 indices), l'éducation (3), l'économie (3), la santé sexuelle et reproductive (3), le VIH/SIDA (3) et les médias (6). Il n'y a malheureusement aucun indice pour les dispositions du Protocole telles que les droits constitutionnels et légaux, la violence basée sur le genre, le processus de paix et la résolution des conflits. Le fait que certains domaines n'aient pas d'indices indique une difficulté à formuler des indices en raison de la disponibilité de données peu fiables et

appropriées. Le Protocole de la SADC sur le Genre et le Développement espère aborder ces écarts dans les années à venir.

Au sein de certaines catégories, il y a des écarts décevants. Idéalement, le SGDI aurait dû comprendre un indice mesurant la disparité entre les salaires des femmes et ceux des hommes exerçant un emploi rétribué. Malheureusement, comme souligné dans la section sur l'autre indice, des mesures telles que l'IDG, les données disponibles sur les revenus décomposés selon le sexe, reposent lourdement sur des hypothèses plutôt que sur des données empiriques. Par rapport à l'indice sur le congé de maternité, le congé alloué à la femme salariée ne signifie pas qu'elle sera forcément rétribuée lorsqu'elle est en congé. Dans certains cas, il n'y a pas de salaires garantis alors que dans d'autres, il le sera partiellement. Dans d'autres cas encore, les salaires sont versés à une certaine catégorie d'employées comme par exemple les fonctionnaires. Dans le cadre du calcul des indices l'an prochain, des informations plus détaillées sur le congé de maternité, ainsi que celui de paternité seront incluses.

Pour obtenir un indice groupé, il y a deux défis à relever. Le premier se distingue par le nombre d'indices dans les différentes catégories et comment il faut les traiter lorsqu'on calcule le coefficient. Ceci était nécessaire afin que par exemple on n'accorde pas aux médias le double de l'importance de la gouvernance ou de l'éducation du fait que ce secteur ait six indices alors que la gouvernance et l'éducation n'en aient que trois. Le deuxième défi était la différence entre la gamme de première approximation de note possible pour chaque indice et comment ceux-là pouvaient être normalisés afin que les moyennes ne comparent pas des pommes et des girafes. Si cette normalisation ne s'effectuait pas, un indice pour lequel le score peut varier de 0 à 50 aurait uniquement la moitié du coefficient d'un autre indice dont le score irait de 0 à 100.

#### *Calcul du coefficient*

Chaque catégorie a obtenu le même coefficient en calculant le score moyen parmi les indices dans la catégorie en question. Par exemple, dans la catégorie ayant trois indices, le score était la moyenne de ces trois indices. Cette approche a résolu le problème quant à la façon de traiter les pays dont certains indices étaient indisponibles du fait que la moyenne était calculée sur les indices disponibles pour chaque pays. Néanmoins, alors que cette méthode a généré un score pour toutes les catégories à travers tous les pays, à l'exception de l'indice des médias en Angola, les moyennes pour les pays aux indices indisponibles devraient être considérées avec précaution car elles ne sont pas exactement comparables à celles des pays ayant tous leurs indices disponibles. Le nombre d'indices disponibles allait de 0 pour Madagascar, Maurice, la Namibie, l'Afrique du Sud, la Tanzanie et la Zambie, à neuf pour l'Angola.

#### *Normalisation*

La normalisation avait pour objectif de convertir toutes les premières approximations de notes en valeurs allant

de 0 (pour la pire performance) à 100 (pour la meilleure performance). Ces indices sont de différents types en termes de ce qu'ils mesurent:

- Plusieurs de ces indices mesurent le pourcentage féminin de la population avec des caractéristiques données. C'est le cas pour tous les indices de gouvernance, d'éducation et de médias. Pour ceux-là, les premières approximations de notes pouvaient aller de 0 à 100. Cependant, si notre objectif est de nous assurer que les femmes ne subissent pas de discrimination, alors la première approximation de note doit être de 50. Lorsque l'on a procédé à la normalisation, tous les scores supérieurs à 50 parmi lesquels plusieurs figuraient dans les études universitaires, ont été ramenés à 50.
- Plusieurs indices mesurent le pourcentage de femmes et de filles avec des caractéristiques données. Deux exemples de tels indices sont le pourcentage de femmes utilisant la contraception et le pourcentage de femmes âgées entre 15 et 24 ans ayant une connaissance approfondie du VIH/SIDA. Pour ces indices, les premières approximations de notes peuvent aller de 0 à 100 et le score n'a pas nécessité une normalisation plus poussée.
- Plusieurs des indicateurs mesurent le taux féminin pour une caractéristique donnée par rapport au pourcentage du taux masculin. De tels exemples sont le pourcentage de la participation féminine à la main d'œuvre par rapport au pourcentage de la participation masculine à la main d'œuvre et le taux de chômage féminin en tant que pourcentage du taux de chômage masculin. Dans ces cas-là, le score pouvait varier de 0 à plus de 100 dans les cas où le taux féminin est supérieur au taux masculin. Dans un cas où le score a été supérieur à 100 (taux de chômage en Zambie), ledit score a été changé et ramené à 100.
- Finalement, deux des indices liés directement au genre ou aux questions de femmes ont obtenu des scores qui ne tombent pas dans les catégories susmentionnées. Le premier est le nombre de semaines de congé de maternité auxquelles les employées ont droit et le second est le taux de mortalité maternelle exprimé en tant que nombre de décès pour 100 000 naissances. Pour le premier indice, on a assumé que le champ possible était de 0 à 16 semaines et on a calculé le nombre de semaines réelles en tant que pourcentage de 16. Pour le second indice, on établit le champ possible entre 0 et 2000 parmi 100 000 naissances (consultez le site [http://en.wikipedia.org/wiki/Maternal\\_mortality\\_ratio](http://en.wikipedia.org/wiki/Maternal_mortality_ratio)) et calculé un score à partir de 100 en divisant la première approximative de note par 20.

Un défi supplémentaire lors du processus de normalisation a été que, alors que la majorité des indices mesurent une caractéristique recherchée pour lequel un score élevé indique une bonne performance, il y a quelques indices qui mesurent des caractéristiques indésirables pour lesquelles des scores élevés indiquaient une piètre performance. Les indices négatifs sont liés au taux de chômage, à la part des femmes au sein des personnes vivant avec le VIH, et le taux de mortalité maternelle. Pour ces indices, le taux a été inversé en soustrayant le taux de normalisation de 100.

## Composantes de l'Indice sur le Statut du Genre

Capacités	Composante	Les sous-composantes des blocs	Indice
Pouvoir social	Education	Taux d'inscription	Taux d'inscription/admission au primaire
			Taux d'inscription/admission au secondaire
			Taux d'inscription/admission universitaire
		Taux d'abandon scolaire	Taux d'abandon au primaire
			Taux d'abandon au secondaire
		Alphabétisation	La capacité à lire et à écrire
	Complété le primaire		
	Santé	Santé de l'enfant	Retard de croissance chez les moins de trois ans
			En sous poids chez les moins de trois ans
			Taux de mortalité chez les moins de cinq ans
		Espérance de vie à la naissance	
Nouvelles infections au VIH/SIDA			
Le temps passé hors du travail			
Pouvoir économique Opportunités	Revenus	Salaires	Gages dans le secteur agricole
			Gages dans la Fonction publique
			Gages dans le secteur formel (public et/ou privé)
			Gages dans le secteur informel
		Revenus	Revenus dans les entreprises informelles
			Revenus pour les petites entreprises familiales agricoles
	Revenus perçus des versements et transferts entre les ménages		
	Utilisation du temps ou emploi	Utilisation du temps	Temps consacré à des activités d'économie de marché (en tant qu'employé rétribué, à son compte ou employeur)
			Temps consacré à des activités de non-économie de marché ou de travail en famille non rétribué au sein d'activités d'économie de marché
			Temps consacré aux activités domestiques, volontaires et de pourvoi de soins
		Emploi	Ou : le partage de l'emploi rétribué, à son compte ou employeur totalement à son compte
	L'accès aux ressources	Moyens de production	Propriétaire d'un lopin de terre en zone urbaine/de maison ou de propriétés
			L'accès au travail en famille
			L'accès au crédit
La liberté de disposer de ses revenus			
Management		Les employeurs	
		Les hauts fonctionnaires	
		Membres de syndicats professionnels	
		Administratifs, scientifiques et techniciens	
Agence	Secteur public	Parlementaires	
		Conseil des ministres	
		Juges de la Cour Suprême	
		Conseillers des administrations régionales	
	Société civile		



# Bibliographie

- **Bénédicte, G. and Gathier, L.** (2007) Etude ELVICA : Enquête sur la Violence Conjugale envers les femmes à Antananarivo : ENDA-OI, IRD
- **Cabinet COEF RESSOURCES** (2009) Evaluation du Plan d'Action National Genre et Développement (PANAGED) (Evaluation of the national Gender and Development action plan) on behalf of the Ministry of Health and Family Planning/UNDP – Final evaluation report (final draft)
- **Chemonics International Inc** (2007) USAID Anti-Trafficking In Persons Programs In Africa: A Review
- **Dr RASOAMALALAVAO Claire et al.** (2011) La Décentralisation de la Gestion Foncière à Madagascar - Cas des Communes rurales de Sahambavy et d'Analavory
- **ELIAMEP** (May 2008) Gender, Climate Change and Human Security: Lessons learned from Bangladesh, Ghana and Senegal
- Education pour tous, Rapport mondial de suivi 2011
- **Enquête démographique et de Santé (EDS) 2008-2009 ; 2003-2004 ; 1997** : Institut National de la Statistique, ORC Macro
- **Flash des îles**, Bulletin d'information trimestriel sur les actions de l'UNFPA dans l'Océan Indien (Comores, Madagascar, Maurice et Seychelles) Trimestre 1/2012 UNFPA, la voie à suivre : Paroles aux jeunes.
- **Focus Development Association** (2008) Genre et éducation à Madagascar, étude de cas de six circonscriptions scolaires: UNICEF
- **Focus Development Association** (2008) Genre & Développement : Un état des lieux - Madagascar (Gender and Development : a situation analysis) – Indian Ocean Commission, UNFPA
- **Focus Development Association** (2012) Etude sur les facteurs qui sous-tendent la sexualité des adolescents(es) dans la région d'Atsimo Andrefana à Madagascar : UNICEF UNFPA
- **Gender links** Glass Ceilings: Women and men in Southern Africa Media - Madagascar
- Indicateurs du développement mondial (IPU)
- **Isabelle DROY et al** (2010), Pauvreté et sécurisation foncière: les atouts et incertitudes d'une gestion décentralisée à Madagascar.
- **L'Observatoire du Foncier, Plateforme SIF « Solidarité des Intervenants sur le Foncier », L'Association FVTM, Le programme SAHA, l'Université des Sciences Agronomiques de Suède** (Juin 2011) Propositions d'amélioration de la politique et des stratégies dans la réforme foncière: Enquêtes menées dans quatre régions de Madagascar
- **Noroarisoa, S. Ravaozanany et al.** (2008) Genre et processus électoral - Madagascar: EISA
- **Noroarisoa, S. Ravaozanany et al.** (2011) Analyse de documents politiques des partis politiques du point de vue du genre- Madagascar - : IDEA
- **Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture** (2007), Intégrer les questions de genre dans le secteur forestier en Afrique, Madagascar, Marie Randriamamonjy,
- **PNUD, BIT (Décembre 2011)**, Evaluation des impacts de la double crise sur l'emploi
- **Renée, G.** (2006) MMC Madagascar Projet Foncier : Matières relatives au genre à prendre en compte
- **République de Madagascar/UNFPA**, Rapport National de suivi (+10) des OMD 3 et 5, juillet 2010.
- **Rohen d'Aiglepierre** (2010), Soutenir la demande des filles vulnérables pour l'enseignement post primaire à Madagascar : Diagnostic et stratégies d'actions, UNICEF
- **Rohen d'Aiglepierre**, en collaboration avec l'équipe de Focus Development Association (2012), Exclusion scolaire et moyens d'inclusion au cycle primaire à Madagascar, UNICEF
- **SIGI**, Opportunités économiques pour les Femmes
- **UICN, PNUD** (2009) Manuel de formation sur le genre et le changement climatique
- **UNESCO (2012)**, De l'accès à l'égalité: l'autonomisation des filles et des femmes par l'alphabétisation et de l'éducation secondaire
- **UNESCO (2012)**, Plaidoyer brève: Retrait genre obstacles à l'alphabétisation pour les femmes et les filles en Asie et dans le Pacifique. Bangkok: UNESCO
- **MADAGASCAR CONSERVATION & DEVELOPMENT VOLUME 8 | ISSUE 1 — JULY 2013**
- **Journaux officiels de la République de Madagascar 2008, 2009, 2010, 2011, 2012**, 11 Mars 2013
- Initiative mondiale sur enfants non scolarisés Orient et l'Afrique australe rapport

## Plans d'actions et rapports

- Annuaire statistique de santé 2008
- Annuaire statistique éducation. MEN 2007-2008; 2008-2009 ; 2009-2010, 2010-2011, 2011-2012
- Annuaire statistique MENRS 2010-2011
- **Direction Générale de la Météorologie**, (Mars 2008), Le changement climatique à Madagascar
- **INSTAT (2001)**, Enquête Périodique auprès des Ménages 2001
- **INSTAT (2006)**, Enquête Périodique auprès des Ménages 2005
- **INSTAT (2011)**, Enquête Périodique auprès des Ménages 2010
- **INSTAT 2012- 2013**, Enquête Nationale sur le Suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement A Madagascar
- **Groupe Thématique Changement Climatique (GTCC) (2011)**, Madagascar face aux défis du Madagascar Action Plan
- **Ministère de l'Environnement et des Forêts** (2010), Deuxième Communication Nationale au titre de la CCNUCC
- **Ministère de l'Environnement et des Forêts** (2010) Politique nationale de l'environnement, Déclaration politique.
- **Ministère de l'Environnement et des Forêts** Politique nationale de lutte contre le changement climatique, Madagascar
- **Ministère de L'environnement, des eaux et des forêts** (2006), Plan d'Action National d'adaptation au changement Climatique
- **Ministère de la Fonction Publique, du Travail et des Lois Sociales/Organisation Internationale du Travail/ Observatoire malgache de l'emploi et de la formation professionnelle** continue et entrepreneuriale - Organisation Internationale Du Travail Indicateurs Clés du Marché DU Travail
- **Plan d'Action National Genre et Développement 2004 – 2008** (National gender and development action plan 2004-2008) (2003)
- **Plan de Développement du Secteur Santé et de la Protection sociale 2007 - 2011**
- **Plan sectoriel en Planning familial 2007 – 2012** pour la mise en œuvre du Madagascar Action Plan
- **Plan Stratégique National de Lutte contre le VIH/Sida (PSN) 2007-2012**
- **Plan Stratégique National de Lutte contre le VIH/Sida (PSN) 2013-2017**
- **Politique nationale de la promotion de la femme pour un développement équilibré hommes-femmes**
- **Politique nationale de santé des adolescents et des jeunes à Madagascar**
- **Politique nationale en santé de la reproduction**
- **Politique nationale sur la prévention de la transmission du virus de la mère à l'enfant à Madagascar**
- **Programme national de soutien à l'emploi -PNSE (2006)**
- **Protocole des traitements ARV**
- **Rapport national sur le développement humain 2003: Gender, human development and poverty**
- **Rapport périodique d'application de la Convention relative aux Droits de l'Enfant – Madagascar**
- **Rapport « Mission conjointe d'évaluation des besoins en réforme du secteur de la sécurité (RSS) en République de Madagascar - 04-13 octobre 2014 », Union Africaine, Nations Unies, Union Européenne, Réseau Africain du Secteur de la Sécurité, 2014**
- **SE.CNLS Rapport annuel 2004**
- **SE.CNLS Rapport annuel 2005**
- **SE.CNLS Rapport annuel 2006**
- **SE.CNLS Rapport annuel 2007**
- **SE.CNLS Rapport d'activités sur la riposte au SIDA à Madagascar, période considérée janvier 2010-décembre 2011, mars 2012**
- **SE.CNLS Rapport annuel de suivi de la mise en oeuvre du plan national de réponse au VIH et au sida**
- **Banque Mondiale**, Rapport Madagascar 2013
- **Banque Mondiale**, Rapport n° 78131-MG, mars 2014
- **Banque Mondiale**, Statistiques du genre
- **Etudes démographiques de l'UNESCO**
- **Fiche de performance pluriannuelle, Ministère de l'Education, 2013**
- **Fiche de performance pluriannuelle, Ministère de la Population et des Affaires sociales, 2013**

### Lois et jurisprudence nationales:

- 2000 Textes mis à jour du 31 Décembre 2007
- Act n° 2009- 002 (Political Party)
- Annexe au décret n°2007-532 sur le règlement général du personnel de l'Ecole nationale de la magistrature et des greffes
- Cadre juridique sur la lutte contre le VIH et le SIDA et la protection des personnes vivant avec le VIH et le SIDA à Madagascar
- Code Pénal mis à jour au 31 Octobre 2008
- Constitution IVème République de 2010
- Constitution révisée de 2007
- Décret 92 – 026 du 16 février 1992 portant sur la création d'un conseil national de lutte contre les infections sexuellement transmissibles (IST) et le Syndrome d'Immunodéficience Acquise (SIDA)
- Décret n° 2007-532 portant sur la réorganisation de l'Ecole nationale de la magistrature et des greffes (ENMG)
- Décret n° 62-152 du 28 mars 1962 fixant les conditions de travail des enfants, des femmes et des femmes enceintes (J.O. n° 216 du 7.4.62, p.582)
- Décret n° 95-645 relatif au Plan d'Action National pour l'Education des Filles (PANEF) (JO n° du 25 décembre 1995 p. 3743)
- DECRET N°2007-1109 Portant application de la loi n°2006-031 du 24 novembre 2006, fixant le régime juridique de la propriété foncière privée non titrée
- Feuille de route pour la sortie de crise à Madagascar, septembre 2011
- *Lalanalaharana faha-2005 – 019 tamin'ny 17 oktobra 2005 anaovanany Feni-kevitra ankabomifihynsatan'ny tany*
- Loi constitutionnelle n°2007 - 001 du 27 avril 2007 portant sur la révision de la Constitution
- LOI n° 2006 – 031 fixant le régime juridique de la propriété foncière privée non titrée
- Loi n° 2004-009 portant sur le régime des marchés publics
- Loi n° 2004-04 portant sur l'orientation générale du système d'éducation
- LOI n° 2006-031 DU 24 novembre 2006 fixant le régime juridique de la propriété foncière privée non titrée
- Loi n° 2007-023 du 20 août 2007 sur les droits et la protection des enfants
- Loi n° 2007-038 modifiant et complétant certaines dispositions du Code Pénal sur la lutte contre la traite des personnes et le tourisme sexuel.
- Loi n° 2011-008 fixant l'organisation, le fonctionnement et les attributions de la Commission Electorale Nationale Indépendante
- Loi n° 68-012 relative aux successions, testaments et donations
- Loi n° 2007-022 relative au mariage et aux régimes matrimoniaux
- Loi n°2003-044 du 28 Juillet 2004 portant sur le Code du Travail
- Loi n°2011-012 relative aux partis politiques
- Loi portant sur l'Orientation générale du système d'Education, d'Enseignement et de Formation à Madagascar
- Ordonnance n° 60-146 portant sur le Code Foncier
- Ordonnance n°60-064 portant sur le Code de la nationalité
- Loi n°2012-010 portant sur création, mission, attributions, composition, et modalités de fonctionnement du Filankevitry ny Fampihavanana Malagasy (FFM) ou Conseil de la Réconciliation Malagasy (CRM)
- Loi n°2012-014 du 26 juillet 2012 portant sur création d'une chambre spéciale dénommée Cour Electorale Spéciale au sein de la Haute Cour Constitutionnelle.
- Décision n°01-CES/D du 3 mai 2013 arrêtant la liste des candidats à l'élection du premier Président de la Quatrième République du 24 juillet 2013

### Internationales:

- Convention sur la nationalité de la femme mariée de 1958
- Protocole de la SADC sur le Genre et le Développement
- Convention internationale relative aux Droits des Enfants
- CEDAW: réponses aux questions suscitées par le rapport périodique de Madagascar. (CEDAW : responses to the questions raised by Madagascar's periodic report) octobre 2008
- Protocole de Kyoto à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, 1997
- Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (1992)
- Convention relative aux Droits des Enfants que Madagascar a ratifié
- Résolution 1325 du conseil de sécurité des Nations Unies(2000)

### Websites:

- <http://www.state.gov/g/tip/rls/tiprpt/2005/46614.htm#madagascar> <<http://www.state.gov/g/tip/rls/tiprpt/2005/46614.htm#madagascar>> : Under Secretary for Democracy and Global Affairs <<http://www.state.gov/g/index.htm>> >Office to Monitor and Combat Trafficking in Persons <<http://www.state.gov/g/tip/index.htm>> >Releases and Remarks <<http://www.state.gov/g/tip/rls/index.htm>> >Trafficking in Persons Report <<http://www.state.gov/g/tip/rls/tiprpt/index.htm>> >2005 Report <<http://www.state.gov/g/tip/rls/tiprpt/2005/index.htm>>
- Economy watch.com: Economic Statistics and Indicators for Madagascar for the year of 2008
- Madagascar : politiques et pratiques commerciales par mesure
- Analyse de politiques et pratiques commerciales par secteur
- OMC : Examens des politiques commerciales : Madagascar 2008
- Organisation Mondiale du Commerce (2008) Analyse de la politique économique malgache, in [www.wto.org](http://www.wto.org)
- Madagascar tribune.com (juillet 2009) : Lutte contre la violence à l'égard des enfants: Des séances de vulgarisation du plan national
- [www.awid.org](http://www.awid.org) <<http://www.awid.org>>
- [www.banque-centrale.mg](http://www.banque-centrale.mg) <<http://www.banque-centrale.mg>>
- [www.cream.mg](http://www.cream.mg) <<http://www.cream.mg>>
- [www.wto.org](http://www.wto.org) <<http://www.wto.org>>
- [www.armp.mg](http://www.armp.mg) <<http://www.armp.mg>>
- [www.mefb.gov.mg](http://www.mefb.gov.mg) <<http://www.mefb.gov.mg>>
- [www.meci.gov.mg](http://www.meci.gov.mg) <<http://www.meci.gov.mg>>
- [http://www.armp.mg/avis\\_g\\_n\\_raux](http://www.armp.mg/avis_g_n_raux) <[http://www.armp.mg/avis\\_g\\_n\\_raux](http://www.armp.mg/avis_g_n_raux)>
- <http://www.afdb.org/en/countries/southern-africa>
- <http://www.midi-madagasikara.mg>
- <http://www.lexpressmada.com/>
- <http://www.lagazette-dgi.com/>
- <http://www.tananews.com/>
- <http://www.men.gov.mada/>
- [http://www.prisonstudies.org/info/worldbrief/wp\\_b\\_country.php?country=2](http://www.prisonstudies.org/info/worldbrief/wp_b_country.php?country=2)
- <http://latribune.cyber-diego.com/societe/1195-academie-militaire-dantsirabe-les-eleves-officiers-en-stage-a-antsiranana.html>
- <http://www.genderlinks.org.za/article/madagascar-les-femmes-vivant-dans-linscurite-ankazoabo-sud-2014-04-14>
- <http://generoyambiente.com/arcangel2/documentos/227.pdf>
- [http://www.sadc.int/files/7913/5293/3503/Sexual\\_And\\_Reproductive\\_Health\\_for\\_SADC\\_2006-2015.pdf](http://www.sadc.int/files/7913/5293/3503/Sexual_And_Reproductive_Health_for_SADC_2006-2015.pdf)
- <http://www.midi-madagasikara.mg/economie/2014/09/15/projet-ethanol-potentialite-4-000-distilleries-combustibles-polluants/>
- <http://www.unicef.org/sowc2013/statistics.html>
- [http://www.unaids.org/en/media/unaids/contentassets/documents/unaidspublication/2014/UNAIDS\\_Gap\\_report\\_en.pdf](http://www.unaids.org/en/media/unaids/contentassets/documents/unaidspublication/2014/UNAIDS_Gap_report_en.pdf)

## Le Protocole de la SADC sur le Genre et le Développement



### Englobe

Les engagements pris au niveau régional, mondial et continental pour atteindre l'égalité du genre.

### Valorise

Ces engagements en abordant les écarts et en mettant en place des objectifs spécifiques et mesurables là où ils sont inexistants.

### Fait avancer

L'égalité du genre en s'assurant que tous les Etats membres de la SADC rendent des comptes, tout en permettant un échange des meilleures pratiques, le soutien et la révision des pairs.





## Compte à rebours jusqu'à 2015!

En août 2008, les chefs d'Etats des pays membres de la Communauté de Développement de l'Afrique australe (SADC) ont adopté un instrument révolutionnaire, à savoir le Protocole de la SADC sur le Genre et le Développement. Et ceci à la suite d'une campagne concertée d'organisations non-gouvernementales tombant sous la tutelle de la Southern Africa Gender Protocol Alliance. Lors du Sommet des chefs d'Etats de 2013, 13 pays l'avaient signé et 12 l'avaient ratifié. Le Protocole est désormais en vigueur. Il reste un peu moins d'un an aux gouvernements pour appliquer les 28 dispositions du Protocole destinées à atteindre l'égalité du genre. Conformément au slogan de l'Alliance qui est «Oui, Nous le Devons!», ce Baromètre 2014 fournit une mine de données actualisées permettant de mesurer les progrès accomplis par tous ceux qui chérissent la démocratie dans la région.

Le monde et la région de l'Afrique australe ont désormais les yeux rivés vers l'avenir avec un agenda post 2015. Il est maintenant temps de renforcer notre détermination, de reconsidérer, de se repositionner et de revoir nos stratégies pour 2030.

